

## **Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral**

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2013 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. Par l'examen, le candidat/la candidate doit apporter la preuve qu'il/elle possède les aptitudes professionnelles nécessaires à l'activité de garde-frontière qualifié.

### **Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:**

- a. attestent d'un certificat fédéral de capacité une formation professionnelle initiale de 3 ans au minimum ou une formation jugée équivalente;
- b. a achevé avec succès l'école de gardes-frontière.

### **Questions administratives:**

Dates des épreuves: 11.06.2013–20.06.2013

Taxe d'examen: Aucune taxe d'examen n'est perçue.

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes  
Commandement du corps des gardes-frontière  
Formation d'application  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne

Délai d'inscription: 30 mars 2013

Par la suite, les candidats/les candidates admis/es seront informés/es quant au règlement d'examen en vigueur et au déroulement des examens.

### **L'inscription comporte:**

- a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c. la mention de la langue d'examen;
- d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

22 janvier 2013

Administration fédérale des douanes AFD:  
Direction générale des douanes Berne